

# Quentin Lippmann « La parité comble des lacunes en matière de politiques publiques »

Docteur à l'École d'économie de Paris, Quentin Lippmann a analysé la « division sexuée du travail » au sein de l'Assemblée nationale et du Sénat pour l'Institut des politiques publiques, en étudiant plus particulièrement les amendements déposés par les parlementaires selon leur sexe

## ENTRETIEN

**Q**uentin Lippmann est docteur à l'École d'économie de Paris et à l'École des hautes études en sciences sociales. Il est l'auteur de la note intitulée « La division sexuée du travail parlementaire », qui devait être publiée vendredi 8 mars, par l'Institut des politiques publiques.

**Le nombre de femmes députées ou sénatrices représente aujourd'hui un tiers des effectifs des assemblées parlementaires. Quels changements observez-vous ?**

En quinze ans, nous sommes passés de 10 % de femmes députées à 39 % en 2017 : la part des amendements sur l'égalité femmes-hommes a augmenté de près de 70 %. Au Sénat, la parité a été introduite en 2001 dans les circonscriptions comprenant plus de 4 élus : le nombre d'amendements sur l'égalité femmes-hommes a quadruplé sur la même période. De manière générale, on remarque que les femmes élues ont plus tendance à se spécialiser dans les amende-

ments sur l'enfance, l'immigration et la santé, tandis que les hommes sont présents dans les thématiques liées à la défense, à l'outre-mer et aux élections.

**La question du sexe ne devrait pas, a priori, avoir d'influence sur le travail législatif. Comment expliquez-vous ces différences ?**

C'est la motivation principale de cette étude : voir si la sous-représentation des femmes en politique a des conséquences sur la mise en œuvre des politiques publiques. J'ai pu vérifier que la thématique de l'égalité femmes-hommes est moins portée dans une assemblée où il y a 10 % de femmes que dans une assemblée où il y en aurait 50 %.

Restent deux bémols : l'égalité femmes-hommes est un sujet porté par les femmes, mais pas par toutes les femmes. Près de la moitié des femmes élues travaillent sur ce thème, contre un quart des hommes. Il existe aussi des différences politiques : si les femmes, qu'elles soient de gauche ou de droite, ont la même probabilité de travailler sur le thème de l'égalité femmes-hommes, les élus hommes de gauche travaillent beau-

coup plus sur ces problématiques que ceux de droite. Le genre transcende les partis.

**Comment expliquez-vous cette division sexuée du travail parlementaire ?**

Cette division pourrait s'expliquer de trois manières : d'abord, les femmes ne sont pas élues dans les mêmes circonscriptions que les hommes ; ensuite, les partis politiques placeraient stratégiquement des femmes sur certains sujets ; enfin, il existe des différences d'intérêts individuels et politiques, selon les sexes. Dans l'étude, je constate que l'effet « circonscription » est extrêmement faible. L'effet « parti politique » est plus difficile à éliminer, d'autant qu'il coexiste avec l'intérêt individuel, qui est de loin le plus important.

Mon étude porte pour l'essentiel sur les amendements déposés par les élus, mais j'ai aussi étudié la réserve parlementaire durant la législature 2012-2017. Chaque député pouvait proposer l'attribution de subventions pour un montant de 130 000 euros par année en moyenne. J'ai donc regardé s'il existait des différences dans l'attribution de ces fonds se-



LA THÉMATIQUE DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES EST MOINS PORTÉE DANS UNE ASSEMBLÉE OÙ IL Y A 10 % DE FEMMES QUE DANS UNE ASSEMBLÉE OÙ IL Y EN AURAIT 50 %

lon le sexe des parlementaires. J'ai trouvé que 50 % des femmes députées ont financé une association ou des projets locaux liés à l'égalité femmes-hommes, contre seulement 20 % des hommes députés. En d'autres termes, la probabilité qu'une femme finance des associations ou des projets locaux liés à l'égalité femmes-hommes est près de 2,5 fois supérieure (150 %) à celle qu'un homme fasse de même.

#### **Quelles conclusions en tirez-vous ?**

Lorsqu'on vote, on ne pense pas forcément au sexe de son député. On ne se dit pas que l'on va voter pour telle personne parce qu'elle va plus travailler sur tel thème ou tel sujet en particulier. Or cet effet de genre existe et semble même assez fort. Cela amène à la question suivante : est-ce qu'il ne faudrait pas que la parité de 50 % de femmes soit respectée pour avoir des politiques publiques qui soient plus représentatives de l'ensemble de la population ? Si les femmes et les hommes ne portent pas les mêmes politiques, parce qu'ils n'ont pas les mêmes priorités, la parité est importante parce qu'elle comble des lacunes

en matière de politiques publiques. Et cela pousse à aller plus loin, car, pour l'instant, la parité ne s'applique pas dans les positions de pouvoir que sont les fonctions de président de commission, de l'Assemblée nationale, etc.

La division sexuée du travail parlementaire participe de la crise de la représentativité. Si on ne se sent pas représenté, c'est aussi parce qu'on ne sait pas comment les parlementaires choisissent leur sujet. Par rapport à qui ? A eux-mêmes ? Aux circonscriptions ? Aux partis politiques ? Il reste beaucoup d'opacité, que ce travail cherche un peu à lever.

**Dans votre étude, vous notez que les amendements déposés par des élues femmes sont mieux reçus que ceux de leurs collègues masculins. Sont-ils plus pertinents ?**

Le meilleur taux d'acceptation des amendements portés par des femmes est une surprise. Une hypothèse que j'avance est que les femmes font moins d'obstruction que les hommes députés, du coup leurs amendements sont peut-être plus souvent acceptés. ■

**PROPOS RECUEILLIS PAR  
ALAIN BEUVE-MÉRY**